

## AVIS PUBLIC

# NOUVEAU RÈGLEMENT EN VIGUEUR

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 14 janvier 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO TX-503 VISANT À FIXER LE TAUX DE TAXE MUNICIPALE ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION ET DE TARIFICATION DE L'EXERCICE 2025**

Ce nouveau règlement vise à définir les différents taux de taxation à imposer aux citoyens selon les secteurs et les services, conformément au budget adopté en séance extraordinaire le 17 décembre 2024, pour l'année 2025. Il comprend, non limitativement, des dispositions sur les objets suivants :

- Répartition de la taxe foncière générale;
- Tarification pour les ordures ménagères et la collecte sélective;
- Tarification pour la contribution au fonds d'immobilisations du service de sécurité incendie;
- Taxe applicable pour les services d'entretien et le remboursement des infrastructures municipales pour les bâtiments municipaux;
- Tarification pour les services d'exploitation et d'entretien des infrastructures pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées selon les secteurs desservis;
- Taxes foncières spéciales pour les dettes imputables aux secteurs;
- Échéance des paiements et paiements par versement;
- Contribution au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Ce règlement abroge tout autre règlement, partie de règlement ou résolution similaire au présent règlement

Le règlement entre en vigueur à compter de la date de publication de cet avis public et peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la municipalité au 91 rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2025.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifiée sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00 en ce jour.



Isabelle Arcoite  
Directrice générale et greffière-trésorière